courage à livrer de prochains combats sur le terrain économique.

A Vigo, les ouvriers du chemin de fer viennent de cesser le travail, et déjà les soldats sont employés à décharger les wagons.

Brave armée ! Quand elle n'envoie pas aux travailleurs le plomb de ses fusils, elle les affame en les remplaçant comme bêtes à tout faire du capital.

Les commissions ouvrières discutent la situation. Formées de ces audoynmes qui ne posent pas pour l'histoire comme les politiciens professionnels, on peut espérer qu'elles seront à la hauteur de la situation.

« Le moment actuel est excessivement grave pour l'Espagne », vient de déclarer Gamazo, chef des dissidents libéraux. Tout au moins pour la vieille Espagne monarchique, catholique et capitaliste, dont la mort est indispensable pour permettre à la jeune Espagne de surgir et vivre.

Tandis que la démocratie bourgeoise, complice par inertie ou lâcheté des crimes du pouvoir, s'efforce d'enrayer un mouvement prolétarien dont elle a peur, une évolution économique qu'elle ne comprend pas, toute à la démocratie populaire et l'ultra-démocratie bouillonnent. Une fois de plus, le vent de la grève générale s'élève et menace de souffler en tempête : sera-ce la révolution ?

Conseil supérieur du Travail

Paris, 6 juin. — Le Conseil supérieur du travail a tenu séance, ce matin, au ministère du commerce, sous la présidence de Millerand, ministre du Commerce.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

Le Conseil a examiné les propositions de la commission permanente tendant à assujettir les établissements commerciaux de tout ordre à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

Après un débat auquel prennent part MM. Heurteau, Arthur Fontaine, Raoul Jay, Briat et Dalle, rapporteur, le conseil supérieur vote, par 25 voix contre 12, la modification suivante à l'article 1er de la loi de 1892 :

Art. 1er. — Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers ateliers, *laboratoires, cuisines, caves et chais, bureaux, magasins, boutiques, arrière-boutiques* et leurs dépendances... *et, en général, dans les établissements de tout ordre industriels et commerciaux*, est soumis aux obligations déterminées par la présente loi.

Dans les dépendances sont compris les dortoirs, réfectoires et cuisines du personnel, ainsi que les terrasses et emplacements sur la voie publique affectés aux ventes et aux étalages extérieurs.

Le Conseil adopte ensuite les propositions suivantes qui lui sont soumises par la commission permanente :

« Toutes les dispositions de la présente loi et des décrets subséquents visant les établissements industriels, les chefs d'industrie et les ouvriers, sont applicables, sauf dérogations expressement prévues, aux employés et ouvriers de toutes catégories occupés dans tous les établissements énumérés dans l'article 1er de la présente loi.

Il y a lieu d'appliquer purement et simplement l'article 2 de la présente loi de 1892, fixant l'âge d'admission des enfants à treize et douze ans. »

Après échange d'observations entre MM. Cassan, Dalle, Arthur Fontaine, Touron, Riom et Coquelin, un vœu déposé par M. Cassan et relatif au contrat d'apprentissage est réservé jusqu'à la discussion des propositions relatives à la loi du 22 février 1851.

LE TRAVAIL DE NUIT

La proposition de la commission permanente tendant à considérer comme travail de nuit dans les établissements commerciaux, le travail effectué entre dix heures du soir et six heures du matin *(au lieu de neuf heures du soir et cinq heures du matin)*, est repoussée par dix-sept voix contre dix, après discussion à laquelle prennent part MM. Raoul Jay, Arthur Fontaine, Heurteau et Dalle, rapporteur.

La commission proposait une dérogation pour le travail du samedi soir et de veilles des jours de fêtes légales.

Après un débat auquel prennent part MM. Raoul Jay, Jaurès, Riom, Moreau, Arthur Fontaine et Dalle, rapporteur, le texte de la commission est ainsi modifié, sur la proposition de M. Riom :

« Par exception, dans les laboratoires, cuisines, caves et chais, magasins, boutiques, arrière-boutiques et leurs dépendances, et, en général, dans les établissements commerciaux visés par la présente loi, le travail de la journée pourra être, le samedi et la veille des jours de fêtes légales, prolongé jusqu'à dix heures du soir. Toutefois, cette dérogation ne sera accordée qu'au profit des établissements dans lesquels le travail sera suspendu pendant toute la journée du lendemain. »

Le texte ci-dessus est alors adopté par le Conseil supérieur.

Une proposition déposée par Mlle Bonnevial, et tendant à autoriser les femmes adultes à travailler la nuit, pendant sept heures, dans certaines professions non dangereuses, est renvoyée à la commission permanente.

LES FETES LEGALES

La commission proposait d'autoriser le travail les jours de fêtes légales dans les établissements commerciaux. Après un débat auquel prennent part MM. Arthur Fontaine, Raoul Jay, Jaurès et Dalle, rapporteur, le texte de la commission est repoussé et le texte suivant, proposé par M. Riom est adopté par le Conseil supérieur :

« L'obligation du repos hebdomadaire, l'interdiction du travail les jours de fêtes légales et les restrictions relatives à la durée du travail peuvent être temporairement levées par l'inspecteur divisionnaire. »

La discussion d'une proposition relative à l'affichage des dispositions légales dans les établissements commerciaux est remise à demain.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LES PERTES ANGLAISES

Plus de 66.000 hommes hors de combat

Londres, 6 juin. — Le War Office publie la liste des pertes jusqu'à la fin du mois de mai. Cette liste signale 369 officiers et 3.817 hommes tués sur le champ de bataille ; 116 officiers et 1.288 hommes morts de leurs blessures ; 241 officiers et 9426 hommes morts de maladie ; 9 officiers et 348 hommes morts par suite d'accidents ; 4 officiers et 93 hommes morts en captivité, soit un total de 15713.

Depuis le commencement de la guerre, l'armée régulière a perdu 66,197 hommes, dont 19,648 tués ou mis définitivement hors de combat.

La liste mensuelle des pertes montre que la guerre a enlevé pendant le mois de mai, à l'armée anglaise, 59 officiers et 719 sous-officiers et soldats. On compte sur ce nombre 166 tués et seulement 13 prisonniers. Le reste se compose de blessés, dont 59 sont morts de leurs blessures. Il faut ajouter les pertes causées par les maladies et les accidents qui ont fait en mai 2,528 victimes.

Un Commando surpris

Pretoria, 7 juin. — Une portion du commando de Beyers comprenant 400 hommes a été surpris près de Warmbath et a été battue par 240 Anglais.

Elle a été surprise au moment où elle attelait ses chariots. Elle a abandonné 37 cadavres. Une centaine de Boers ont été faits prisonniers. 18 chariots et 8,000 bêtes à cornes ont été capturés. Dans leur déroute, les Boers ont même abandonné leurs ambulances.

Le commando Beyers se trouve ainsi virtuellement sans approvisionnement ni moyens de transports.

Les Anglais ont eu 3 morts et 15 blessés.

L'effectif des belligérants

135,000 Anglais contre 20,000 Boers

Vienne, 6 juin. — Le commandant boer André Dewet, neveu du général, et le docteur valentin, capitaine d'état-major des Boers, ont de passage à Vienne où ils ont fait hier soir une conférence.

Le commandant Dewet, interviewé par le *Reichswehr*, s'est exprimé ainsi :

« Nous voyageons et nous faisons des conférences non pour répandre l'idée de la paix, mais pour faire connaître partout les cruautés et les atrocités des Anglais à l'égard des Boers, des femmes, des enfants et des vieillards. Les Boers montrent toujours du courage, la situation leur devient favorable.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues m'ont appris que le 1er mai dernier, *sur 225,000 Anglais 135,000 seulement combattaient encore contre 20,000 Boers.*

La résistance des Boers durera au-delà de l'hiver qui commence. Les Boers se concentrent dans la colonie du Cap parce que les nuits d'hiver y sont moins froides qu'au Transvaal. Ils ne manquent pas de munitions. Ils pensent certainement à la paix, mais ils ne connaissent qu'une condition à cette paix, à savoir, l'indépendance. »

Le Cléricalisme dans nos écoles

L'INTERPELLATION PASTRE

Paris, 6 juin. — Le citoyen Pastre, député socialiste du Gard, avait, comme on le sait, informé le ministre de l'Instruction publique qu'il l'interpellerait dans une prochaine séance sur les persécutions dont sont victime les fonctionnaires républicains socialistes et libres penseurs de l'Enseignement.

M. Georges Leygues, étant absent jusqu'à jeudi prochain, Pastre attendra son retour pour la fixation de la date de son interpellation.

EXPULSION DES SOCIALISTES ITALIENS

ARRETES SUSPENDUS

Paris, 6 juin. — Le président du Conseil a fait savoir au citoyen Marius Devèze, secrétaire du groupe socialiste parlementaire, que les arrêtés d'expulsion pris contre les socialistes italiens Romanini et Manfrini sont suspendus.

Grâce à l'intervention du groupe socialiste à la Chambre, la mesure arbitraire dont avaient été victimes nos camarades italiens n'aura donc pas d'effet.

LA GUERRE DE CHINE

L'incendie de Pékin

Londres, 6 juin. — Le correspondant du Laffan Bureau, à Pékin, télegraphie que l'incendie de la Cité interdite, dont nous avons parlé hier, a détruit les clichés graves des livres officiels de la présente dynastie.

Quelques-uns croient qu'il s'agit d'un incendie volontaire. L'enquête aurait prouvé que les clichés avaient été enlevés au préalable, grâce à la surveillance défectueuse de l'administration internationale.

La commission est dissoute. Désormais chaque puissance agira de façon indépendante. La commission n'a réellement pas fait grand' chose. Les Français, dès l'origine, ont agi séparément.

L'échauffourée de Tien-Tsin

Paris, 6 juin. — Le ministre de la marine a reçu du général Voyron, commandant en chef le corps expéditionnaire, une dépêche annonçant la querelle entre les soldats français et allemands et la police anglaise. Au cours de cette rixe, nous avons eu deux hommes tués et cinq blessés; l'un de ces derniers grièvement atteint, a succombé.

Une seconde dépêche du général Voyron confirme que l'enterrement des trois victimes a eu lieu le 4 juin dernier, au matin.

Le maréchal de Waldersée assistait à la cérémonie, après laquelle il est parti pour Takou.

Le ministre de la marine a fait prévenir les familles des victimes.

La réforme du Calendrier

Paris, 6 juin. — La Société astronomique de France a tenu, ce soir, une réunion à l'hôtel des Sociétés savantes.

M. H. Poincaré, de l'Institut, présidait, assisté de MM. Oppert, de l'Académie des sciences, Camille Flammarion, Cornu, Bouquet de la Grye, Lallemand, Deslandes, Caspari, Foucher, Bertaux etc.

On s'est occupé des imperfections du calendrier grégorien, et des moyens d'y remédier.

M. Camille Flammarion a proposé un système plus régulier au point de vue mathématique, que la division admise par le calendrier grégorien.

Il propose de diviser l'année en 4 trimestres égaux dont les deux premiers mois auraient 30 jours et le dernier 31.

Ces quatre trimestres donneraient pour l'année un total de 364 jours, le 365e jour serait le premier jour de l'an, placé en dehors des trimestres.

Ce système a été vivement combattu par M. Oppert, qui trouve que, malgré ces imperfections, le calendrier grégorien, est jusqu'ici ce que l'on a trouvé de mieux.

Après plusieurs autres discours, notamment de M. Foucher, professeur de Mathématiques à Ste-Barbe ; les astronomes se sont séparés... sans avoir rien décidé.

Faits Divers

HORS RÉGION

LE CRIME CLÉRICAL

de Poitiers

LA COMPLICITE DES CAGOTS

M. Renc publie dans le Radical, au sujet de l'atroce forfait clérical de Poitiers, un très intéressant article dont nous détachons les passages suivants :

— Il restera sans doute bien des choses obscures dans cette effroyable histoire de la séquestrée de Poitiers. Un voile épais recouvrira les origines, les premiers jours de ce drame dans la famille bourgeoise et catholique. Les témoins de ce temps sont morts. Mort le médecin qui a donné ses soins à la présumée folle et qui me paraît bien avoir eu pour cette famille bien pensante et bien pensante de fâcheuses complaisances, s'être fait l'auxiliaire de l'autorité maternelle.

Morte la vieille bonne qui a été la complice silencieuse, qui peut-être apaisait sa conscience en donnant à la victime des soins que la mère lui refusait. Mort le père qui était un brave homme, que j'ai connu dans ma première jeunesse (j'ai été son élève au lycée de Poitiers) et qui a laissé échapper, sur son lit d'agonie, ce mot terrible, condamnation de la mère implacable et du frère dénaturé « Ma pauvre Blanche va être bien malheureuse ! »

Tous morts. Les bourreaux et la victime seuls survivent. La victime retrouvera-t-elle jamais la raison et surtout la mémoire ? Ce cerveau déprimé, débile, se ressaisira-t-il ? J'en doute. Et puis au premier réveil de l'intelligence, aux premières lueurs de mémoire, je puis bien tranquille, l'entourage fera son office, entourage dûment stylé. Il y aura là les deux religieuses qui « soignent la délivrée avec tant de dévouement », il y aura là le bon prêtre assidu à son chevet, il y aura là les pieuses dames des confréries paroissiales, des tiers-ordres de Jésus ou de Marie... Nous ne saurons rien par Blanche Monnier, torturée pendant vingt ans, la justice ne saura rien.

On s'étonne qu'au moins pendant les trois dernières années rien n'ait transpiré, que les bonnes qui servaient Mme Monnier n'aient rien dit. Cela s'explique. Ces bonnes étaient probablement des filles de la campagne, poitevine, incultes, élevées dans les dévotions grossières, dans les basses superstitions, par cela même peu capables dans leur cerveau déprimé de s'élever à un sentiment d'humanité. On leur disait que Blanche Monnier était folle, gâteuse, et cela leur suffisait. Pourquoi auraient-elles été meilleures pour la folle que ne l'étaient sa mère, son frère qui la venaient voir fréquemment ? Que si par hasard un jour leur cœur s'est soulevé d'horreur, que si elles ont eu pitié, que si elles ont eu la velléité de parler, c'est à leur confesseur qu'elles ont parlé. Et celui-ci, jeu de mots bien trouvé, leur a conseillé, sinon ordonné le silence. Laisser accuser une famille aussi dévouée aux intérêts de l'Eglise, un homme aussi engagé que M. Monnier dans les œuvres catholiques ! Jamais ! Les servantes de Mme Monnier sont revenues à la sinistre maison de la rue de la Visitation, pourvues de l'absolution pour le passé comme pour l'avenir, et elles ont eu bouche close.

Il n'y a que dans le monde catholique, le monde dévot, le monde de la société Saint-Vincent de Paul (nous sommes à Poitiers) où un aussi abominable crime puisse se consumer pendant de longues années et rester ignoré.

Une séquestration de vingt-cinq années en pleine ville, sans que personne ne sache rien, ceux qui savent, s'il y en a, ne voulant pas ou n'osant pas parler ! Alors on se demande ce qui peut, ce qui doit se passer dans ces couvents de femmes, maisons murées et cloîtres, fermées à toute autorité.

La Vengeance d'un Mari

Paris, 6 juin. — Un employé au chemin de fer du Nord, M. Emile Guillaume, était averti ces jours-ci, par des lettres anonymes, que sa femme donnait en son absence, des rendez-vous à un ouvrier marbrier nommé Gustave Melayer.

Hier soir, vers 10 h., il quitta son travail, rentra à la terrasse d'un café de l'avenue Michet qui lui était renseigné par la lettre anonyme. Il y trouva sa femme assise à côté de son rival. Il tira à celui-ci un coup de revolver à bout portant.

Le malheureux marbrier fut atteint en pleine poitrine. On désespère de le sauver. M. Guillaume a été arrêté au moment où il rentrait chez lui.

Naufrages en Islande

Brest, 6 juin. — Depuis longtemps, les armateurs de la *Brune*, de Paimpol, du *Pilote*, du même port que la précédente, du *Capelan*, *Danouët*, du *Saint-Michel*, de Saint-Brieuc, du *Maria*, de Binic, ne conservaient que peu d'espoir de voir revenir leurs goélettes de pêche. Aucun de ces bateaux n'avait été aperçu depuis la tempête du 6 avril dernier, qui causa tant d'avaries.

Le courrier d'Islande qui vient d'arriver, n'apporte pas la certitude de la perte de ces navires et des équipages, mais il donne tout lieu de croire que les craintes sont vraiment fondées. En effet, les lettres des Islandais déclarent que toutes les goélettes n'ont pas été rencontrées depuis la tempête.

Les marins pensent que les navires, pêchant de conserve, furent surpris par un coup de vent qui les jeta les uns contre les autes et les coula. Sur la côte, aux alentours de Paimpol, la désolation des familles des pêcheurs est extrême.

S'il la nouvelle est confirmée, la tempête aura fait *cent vingt-cinq victimes* et combien d'orphelins !

L'ÉVÊQUE VOLEUR

La Roche-sur-Yon, 6 juin. — L'affaire dite de la Société immobilière du Casino des Sables-d'Olonne, viendra le 26 juin prochain devant le tribunal correctionnel de cette ville.

Les inculpés, outre l'évêque Guérin, dont l'avocat est, on le sait, Me Lagasse du barreau de Paris, sont : le banquier Houlaine, qui a confié sa cause à Me Guérin, sénateur, ancien ministre de la Justice ; Bardin, défendu par Me Willielme et enfin, le marquis de La Falaise, que défendra Me Perrines, du barreau de La Roche-sur-Yon.

Cent vingt-cinq témoins seront appelés à déposer dans cette sensationnelle affaire qui occupera pour le moins quatre audiences.

M. Guérin, occupe à la prison des Sables, la cellule dite d'observation. Il se fait apporter ses repas d'un restaurant situé à proximité de la maison d'arrêt.

Malgré ses soixante-douze ans, le prélat reste plein d'alerte ; il travaille tous les jours à écrire un livre destiné à paraître sous peu. Il porte la soutane et consacre plusieurs heures à la lecture de son bréviaire.

On relient déjà ses places pour l'audience du 26 : la salle où se jugera le procès est, en effet, très exiguë et nombre de curieux ne pourront pas à leur grand regret assister aux débats de cette sensationnelle affaire.

L'INCENDIE des Docks d'Anvers

PLUS DE CENT MILLIONS DE DÉGATS

Anvers, 6 juin. — L'incendie qui s'est déclaré mercredi après-midi, dans l'entrepôt royal d'Anvers, n'est pas encore complètement éteint. Voici sur le sinistre des détails complémentaires

TERRIFIANT SPECTACLE

C'est au Centre-Sud Nouveau, au cinquième étage, dans un tas de sacs vides appartenant à la firme Saint Frères, que le feu a éclaté. Celui-ci se propage avec une rapidité extraordinaire. Il est vrai qu'il a une proie facile : d'abord les sacs vides, ensuite du bois, du tabac, du sucre, etc., etc., ainsi que des tissus qui, à eux seuls, font une valeur de un million. Dans les caves du bâtiment Centre-Sud Nouveau sont déposés quinze mille litres d'alcool.

On craint fortement que le feu ne les atteigne. Aussi tous les efforts des pompiers sont-ils dirigés de ce côté. A quatre heures moins le quart, un pan de mur, qui s'était doucement penché, s'effondre avec un fracas épouvantable. Quelques instants après, tout le mur du côté de l'avenue du Commerce s'effondre à son tour, ensevelissant des arbres, des chariots vides et des tas de marchandises qui y avaient été déposés.

Cependant, le feu se propage toujours, et tous les efforts de nos braves *pitchmen* ne parviennent pas à le circonscrire. Au contraire, on dirait, à voir les immenses langues de flammes sortant du bâtiment, qu'il ne fait que s'activer.

La pompe à vapeur, qui déverse 6.000 litres d'eau à la minute, fonctionne, puisant de l'eau dans le vieux bassin.

A quatre heures un quart, la façade principale donnant sur le quai de l'Entrepôt tombe. Les navires se trouvant dans le Vieux-Bassin, craignant que le feu n'attaque les hangars, se hâtent de le quitter.

Un vent violent du nord-est vient activer le feu. Toutes les personnes se trouvant dans la cour en sont chassées. La chaleur, du reste, devient insupportable.

Mais voici qu'une seconde alarme vient jeter l'émoi parmi les pompiers : du haut du bâtiment Centre-Sud Ancien sort une épaisse fumée. Les flammes sont immédiatement dirigées de ce côté, mais vainement. Bientôt les flammes sortent par le toit et, de ce côté aussi, tous les efforts pour circonscrire le feu sont vains. Le feu a un élément trop facile, et la chaleur tropicale aidant, l'incendie se fait que gagner en fureur.

A 5 heures et demie, toute la partie de l'aile centrale où le feu avait pris, flambait du haut en bas.

A travers les vitres brisées et les fenêtres arrachées, on voit une véritable mer de flammes. C'est un spectacle d'une grandeur tragique.

PLUSIEURS BLESSES

Puis commence le fracas des pans de mur qui tombent : à 1 heure et demie, presque toute la façade de l'aile centrale du côté du boulevard se détache tout à coup et s'écroule avec un bruit ressemblant à un formidable roulement de tonnerre.

Plusieurs ouvriers et deux pompiers ont été blessés.

Aujourd'hui, jeudi, l'incendie est éteint.

Il y a encore beaucoup de danger, car désormais de murs restés debout menacent de s'écrouler. Beaucoup de monde encombre les abords des bâtiments incendiés ; la police tient le public à distance.

Tous les livres de comptabilité de la douane ont pu être sauvés. Les bureaux ont été installés provisoirement *à la gare de Stuyvenberg.*

LES PERTES MATERIELLES

Les bâtiments de l'Entrepôt royal sont assures pour 2.820.000 francs à diverses sociétés.

En outre, le bâtiment des machines est assuré pour 40.000 francs par la Compagnie The Royal, de Liverpool et Londres.

Tout le matériel industriel, dans le dit bâtiment des machines, ou dissémines dans tout l'Entrepôt, élévateurs, plateaux, grues, etc., est assuré pour 301.210 francs par The Royal et pour 23.000 francs par l'Escaut.

Voilà pour ce qui concerne les bâtiments. Quant aux marchandises entreposées, il est difficile d'obtenir des chiffres précis. Mais, de renseignements qui nous parviennent de sources diverses, il est possible de conclure que les pertes seront supérieures à *cent millions de francs !*

LA CAUSE DU SINISTRE

C'est à la fermentation, accompagnée, comme tous les phénomènes chimiques d'un échauffement proportionnel qu'il faut attribuer ces incendies soudains du grain, de la laine, du coton, des duffons, qui causent tant de sinistres, à terre, dans les docks d'approvisionnement, en mer, dans les cales des navires.

A l'Entrepôt royal, le feu aurait pris dans des sacs en balle, c'est-à-dire fortement serrés dans des cercles de fer. Or, les sacs, même neufs, sont imprégnés d'une poussière impalpable qui, à raison de sa finesse même, acquiert des propriétés spéciales qui la font ressembler à de la poudre.

AUTRES INCENDIES

Pendant que l'Entrepôt d'Anvers brûlait, d'autres incendies semaient la consternation dans la ville et le pays. Signalons-les, sans commentaires : Il y en avait deux à Anvers. L'un n'a pas grande importance. L'autre, au contraire, qui eut lieu rue du Bien-Etre, a été désastreux, car il y a une victime. L'incendie a été provoqué par l'explosion d'une lampe à pétrole, et un enfant de sept ans a été brûlé vif.

Au même moment un thank à pétrole brûlait à Bruxelles. Un violent incendie dévorait les halles du charronnage du Flasard, à Micheroux.

Exploits de frocard

Madrid, 6 juin. — La police madrilène vient d'arrêter sur la plainte de l'archevêque de Guadalajara, un prêtre répondant au doux nom de Jésus Esparza. Ce saint homme, qui était trésorier de l'archevêché de Guadalajara, s'était enfui et réfugié en Espagne, enlevant à la fois une sommede 50.000 dollars (250.000 francs) et une belle jeune fille mexicaine de 17 printemps.

CAPTATION D'HÉRITAGE

Paris, 6 juin. — M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu, sur mandat de M. Bouquart, juge d'instruction, à Bois-Colombes, afin de pratiquer des perquisitions.

Il s'agit d'une captation d'héritage.

Plusieurs personnalités cléricales seraient compromises dans cette affaire.

Un Panama en Hongrie

Budapest, 6 juin. — Le gouvernement a prononcé la dissolution de soixante sociétés de secours mutuels dont les administrateurs ont commis des détournements se montant à plusieurs millions. Le nombre des sociétaires qui ont été victimes de ces manœuvres s'élève à quarante mille.

Enfants Fratricides

New-York, 5 juin. — Une petite fille de douze ans, Sallie Lampers, vient d'être enfermée dans la prison d'Elkton (Maryland) sous une terrible accusation. En effet, elle est accusée d'avoir tué son petit frère, Howard, âgé de sept ans. Un autre frère, Thomas, a été également écroué sous l'inculpation d'être le complice de sa sœur.

On ne peut savoir au juste comment le drame s'est passé entre les trois enfants laissés seuls à la maison de leurs parents. Il est un fait trop certain, c'est que le jeune Howard a été tué d'un coup de fusil. Thomas, âgé de neuf ans, a raconté que sa sœur, Sallie, était furieuse de ce que sa mère l'avait empêchée d'aller à l'école et obligée de rester à la maison, tandis qu'elle irait faire une visite. Elle aurait donc poussé son frère Thomas à tuer Howard, afin de forcer la mère à rentrer à la maison.

Thomas a obéi à sa sœur et a tué Howard d'un coup de fusil. De son côté, la jeune Sallie nie formellement l'histoire de Thomas. Elle affirme que Thomas, a, de sa propre initiative, tué son frère Howard, parce que celui-ci avait du tabac à chiquer et qu'il avait refusé de donner une chique à son frère !

Dynamite et Pliotique

Rodez, 6 juin. — La commune de Coupiac, dans l'Aveyron, est en proie à deux colères politiques à peu près égales en nombre et qui se combattent avec une fureur extraordinaire.

Dans la nuit d'hier, une bombe a été déposée sur la fenêtre de la maison du maire. La maison a été à moitié détruite. On a arrêté le garde-champêtre de la commune et un individu qui est, paraît-il, son complice.

DANS LA RÉGION

Le Régime des Vieillards

A L'HOSPICE DE LENS

Le citoyen Basly, maire de Lens, président de la Commission administrative de l'hospice, a établi comme suit le menu du repas des vieillards traités dans l'établissement et, de ce fait, est donné de le suivre journellement.

A leur lever, à 6 heures et demie, les vieillards, les incurables et le personnel prennent le café. A sept heures et demie, on leur sert café au lait, pain et beurre.

A 11 heures se fait le grand déjeuner, le dîner, comme on dit. Il se compose, savoir :

Le lundi. — Bouillon, bœuf et légumes.

Le mardi. — Soupe maigre aux légumes et ragoût de mouton.

Le mercredi. — Soupe au lard, légumes pour les malades ou vieillards ne supportant pas le lard : Rôti de mouton.

Le jeudi. — Bouillon, bœuf et légumes.

Le vendredi. — Soupe maigre aux légumes et pain. Poisson, salade de haricots et riz.

Le samedi. — Bouillon, bœuf et légumes.

Le dimanche. — Soupe maigre aux légumes. Rôti de veau, salade ou pommes de terre.

Le pain et la bière sont donnés en quantité largement suffisante pour le repas de 11 heures.

Pour les malades, il n'est pas tenu compte du tableau des mets et il leur est servi tous les jours du rôti bœuf, mouton ou veau ; une quantité de vin indiquée par le médecin leur est accordée.

La collation (ou le goûter) se fait à 3 heures. Les vieillards reçoivent des tartines beurrées, avec à leur choix, du café au lait ou de la bière.

Le souper arrive à six heures. Pour les malades, on sert de la viande chaque jour. Pour les vieillards en bonne santé, il y a viande et légumes les dimanches et les jeudis. Les autres jours, viande s'il en reste du repas de onze heures, ou pruneaux, frais, fromage, confitures. Tous les soirs il y a soupe, pommes de terre cuites à l'eau ou au four. Pour les vieillards fatigués, tous les jours lait, pain et beurre.

Pendant la nuit, il est servi aux malades, suivant les prescriptions du médecin : vin, lait, œufs.

Suivant les saisons et les récoltes du jardin, les légumes servis aux vieillards de l'établissement sont : radis, laitues, endives, scarolles, chicorée, pommes de terre, oignons, poireaux, haricots, céleri rave, navets, choux, petits pois, cornichons, lentilles, pois cassés, choux-raves.

Aux malades il est donné : asperges, artichauts, laitues, chicorée, choux rouges, tomates, cornichons.

Il est fait quatre sortes de soupes maigres : à l'oseille, aux choux, *julienne*, et à l'oignon.

Supplémentairement au tableau mort-né plus haut, les produits de la basse-cour servent à l'alimentation. Chaque fois qu'un porc est tué, il est fait une sorte de petite fête dite *la Trypée*, et on sert pieds de cochon, boudin, saucisse, pâté, jambon.

Les jours de fêtes on modifie le menu pour y placer : lapin, poulet ou jambon.

Dans la journée, la ration de viande peut être remplacée par deux œufs ; la consommation supplémentaire des œufs est réglée par le médecin.

EXEMPLE A SUIVRE

Voilà des renseignements qu'il peut être utile de publier et dont bien des administrations d'établissements hospitaliers, notamment celle de l'Hospice général de Lille, devraient tenir compte. Ajoutons qu'à Lens, les vieillards hospitalisés ont toutes les facilités de sortir en ville et de faire presque absolument ce qu'ils veulent.

Dernière Heure

Manifestation Républicaine

EN ESPAGNE

Barcelone, 6 juin. — Le drame *Electra*, de M. Galdos, a été représenté au théâtre de l'Eldorado et a obtenu un grand succès. Le public a interrompu le jeu des acteurs en poussant des cris de : « Vive la liberté ! Mort à la réaction et aux jésuites ! »

A l'issue de la représentation, une manifestation républicaine s'est organisée, les manifestants, sous la conduite du député Lerroux, ont parcouru les voies principales de la ville.

L'évêque avait défendu d'assister au spectacle, sous peine de péché mortel. Or, le théâtre était comble et dans la foule se trouvaient beaucoup de femmes.

On voit que les actions cléricales sont terriblement en baisse en Espagne.

La manifestation qui s'est organisée à l'issue de la représentation d'*Electra* à l'Eldorado compte plus de 3.000 personnes. Les manifestants ont chanté la *Marseillaise* et poussé les cris de : « Vive la République ! A bas le clergé ! A bas les jésuites ! »

Une démonstration républicaine a eu lieu devant le cercle républicain ; plusieurs manifestants ont sifflé devant une église.

Les manifestants se sont dispersés dans le calme, sans que la police ait eu à intervenir.

Nouvelle révolte de gardes civiques

A ANVERS

Un général conspué

Anvers, 6 juin. — De nouveaux incidents viennent de se produire à Anvers et doivent donner à réfléchir aux galonnés.

Au moment où on allait rompre les rangs des huées ont éclaté, et on a chanté la *Marseillaise*. Les officiers se sont précipités dans les rangs. Alors les gardes sont sortis, d'après les ordres du général, par groupes de cinq personnes. Seulement ils se sont retrouvés à l'avenue du Sud. Se massant en colonne, ils se sont rendus dans la direction de l'avenue des Arts précédés de deux clairons. Tout le monde chantait la *Marseillaise*. Arrivés à l'avenue des Arts, les gardes ont rencontré le général Willaert.

Le général a été hué et insulté. M. Willaert s'est adressé à un agent de police et lui a demandé de prendre les noms des clairons. L'agent a obéi. Au moment où il s'est approché des clairons, un garde est sorti des rangs et lui a donné un coup de crosse de fusil. L'agent dégaina et une bataille s'est produite.

Finalement, les policiers arrivés en masse eurent le dessus ; plusieurs gardes furent arrêtés, ce qui raviva la surexcitation des esprits.

Arrestation d'un assassin

Saint-Etienne, 6 juin. — Cet après-midi, on a arrêté un nommé Ratier, qui assassina pour la voler, la veuve Richard.

Il avait frappé lâchement cette malheureuse d'un coup de couteau au cœur, puis, lui mettant un genou sur la poitrine, lui avait tranché le cou en partie.

Le vol avait été le mobile du crime mais l'assassin n'a trouvé que 0.70 centimes.

Les Séminaristes à la Caserne

Paris, 6 juin. — Le général Hua a été distribué le rapport de M. Le Hérissé, au nom de la commission de l'armée, sur le projet du gouvernement portant modification aux articles 23, 24, 42 et 49 de la loi du 15 juillet 1889.

On sait que le gouvernement demandait que dans le temps de paix, les élèves en pharmacie et les élèves ecclésiastiques fussent affectés aux sections d'infirmiers.

« La commission de l'armée vous propose, dit le rapporteur, de décider que les élèves ecclésiastiques soient traités comme les autres dispensés de l'article 23. Ils recevront dans un corps de troupe, pendant une année, une instruction spéciale.

Cette instruction sera pour ces deux catégories de dispensés celle que déterminera un règlement ministériel.

Bien ne s'opposera à ce que les ecclésiastiques soient exercés dans le corps au métier d'ambulancier qu'ils devront faire en campagne ; que les pharmaciens soient employés à l'hôpital ou à l'infirmerie après quelques mois de service et quand viendra le jour de la mobilisation notre service de santé se recrutera avec des hommes qui, ayant reçu une instruction semblable à celle des autres soldats, auront l'esprit militaire et l'esprit de discipline. »

L'Accident de l'Exposition

CONDAMNATIONS DES INGENIEURS

Paris, 6 juin. — Le tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire relative à l'écroulement de la passerelle du Globe Céleste. On sait qu'un illiois trouva la mort dans cet accident.

M. Galeron, concessionnaire du Globe céleste et entrepreneur général de la construction de la passerelle, M. Tourneur, ingénieur-conseil de la Société du Globe céleste, et M. Matrat, directeur technique de la Société anonyme du béton armé, déclarés responsables finalement de la chute de la passerelle, sont condamnés à 2 mois de prison chacun, avec sursis et 600 francs d'amende.

Le tribunal, dans l'application de la peine tient compte de leur « parfaite honorabilité ».

La Société du fer béton est déclarée civilement responsable.

FEUILLETON DU 8 JUIN. — N° 38

LE BIGAME

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE XV

Le sauveur

— Oui, un brave gentilhomme, qui m'a courageusement défendue au péril de sa vie — j'espère qu'il ne lui est point arrivé malheur. —

— Son nom ?...

— Je l'ignore. Mon amie, en me mettant sous sa protection, ne me l'a pas nommé. Je puis vous dire seulement qu'elle l'appelait *Monsieur le comte*.

— Ainsi, c'est votre amie qui vous a confiée à lui ?

— Oui.

— Eh bien, Diane — s'écria le marquis — sur mon honneur de gentilhomme, je vous jure que, dans un but que j'ignore, votre amie vous trahissait. Le prétendu gentilhomme chargé par elle de veiller sur vous n'est qu'un misérable il vous conduisait dans un piège.

— Une telle accusation — balbutia Diane frissonnante.

— N'est malheureusement que trop fondée. — J'accuse à coup sûr. — Vous allez en avoir la preuve...

Hélion raconta brièvement les circonstances du combat, à partir du moment de son intervention et de l'évanouissement de Diane, et le témoignage du vicomte de Folle-Avoine confirma de tout point son récit.

— En effet, c'est effrayant ! — murmura l'orpheline atterée. — Sans vous, j'étais perdue ! — Mais dans quel intérêt cet homme agissait-il ?

— Je ne saurais vous le dire aujourd'hui, mais tenez pour certain que vous le découvrirez plus tard...

— Est-il impossible d'admettre que mon amie, trompée elle-même, n'ait point été complice d'une aussi lâche trahison ?...

— *Cela n'est point impossible j'en conviens*, quoiqu'à vous parler franc cela me semble peu probable. — *Cependant, pour être vraiment sage*, dans le doute il faut s'abstenir. — Mais défiez-vous de cette amie qui place si mal sa confiance ! Croyez-moi, n'allez pas vous remettre en ses mains.

— Que faire alors ? Que faire ?...

— Voulez-vous que je vous le dise ?...

— Oui je vous en supplie.

— Avez-vous foi en mon honneur, chère Diane ?

— Une foi aveugle...

— Me supposez-vous oublieux de ce que vous avez fait pour moi, là-bas, à La Varenne, quand vous m'avez recueilli blessé, mourant ? Doutez-vous de mon respect profond ? de ma tendresse sans bornes ?...

— Non... oh ! non... je n'en doute pas... — balbutia l'orpheline en cachant dans ses deux petites mains son visage empourpré.

— Eh bien, Diane, mon enfant chérie, sous que la mort de votre mère a laissée seule, confiez-vous à cet honneur à ce respect, à cette tendresse, dont vous ne doutez point ! Laissez-moi veiller sur vous, laissez-moi protéger et défendre mon doux et précieux trésor. Par le Dieu qui m'entend, il sera bien gardé ! Diane, le voulez-vous ?

— Je le veux, — répondit mademoiselle de Saint-Gildas d'une voix faible comme un souffle.

— Eh bien ! — poursuivit Hélion, — vous passerez la nuit ici, dans ce logis que je vais quitter... Mon service d'officier aux gardes m'appelle demain auprès du Régent, à Saint-Germain, mais le hasard nous favorise — le passage sur la lisière de bois du Vésinet, tout près de Saint-Germain, une petite maison, bien humble, un nid caché dans la verdure. — C'est là que vous passerez une semaine, sous la garde vigilante d'un autre moi-même, de Mâlo que vous connaissez déjà... un serviteur fidèle, ou plutôt un ami, dont je réponds honneur pour honneur...

Diane secoua doucement la tête.

— Eh ! quoi ! — s'écria le gentilhomme, — hésitez-vous ?